

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 10 fr. Poste... 35 fr. Un an... 18 fr. Six mois... 10 fr. Trois mois... 6 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et Co, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 Octobre 1874.

Chronique générale.

LE CAPITAINE DE MUN.

M. de Plœuc a donné devant la commission de permanence des explications très-complètes sur le discours de M. le capitaine de Mun aux Sables-d'Olonne.

M. de Plœuc revient sur la question de la conférence du capitaine de Mun, dont il a parlé plusieurs fois.

La question soulevée à propos d'un jeune officier des plus distingués, M. Albert de Mun, dit l'orateur, doit être envisagée sous deux rapports : 1° M. de Mun a-t-il prononcé les paroles qu'un journal lui a attribuées et qui ont si vivement ému l'honorable M. de Mahy? 2° Quelle est l'œuvre en faveur de laquelle a parlé M. de Mun, et un officier peut-il, à quelque point de vue que ce soit, être blâmable pour lui avoir donné son concours?

M. de Mun n'a pas dit ce qu'on met dans sa bouche. Ce prétendu discours est dû à l'imagination du journaliste, qui l'a composé avec des tronçons de phrases épars, pris de côté et d'autre, et qu'il a détournés de leur véritable sens. Non-seulement M. de Mun le déclare de la manière la plus expresse (et cela suffit pour ceux qui le connaissent), mais il fait appel au souvenir de toutes les personnes qui l'ont entendu aux Sables-d'Olonne.

M. de Mun se trouvait dans cette ville où il y a un cercle catholique d'ouvriers. Comme il s'est beaucoup occupé des cercles catholiques d'ouvriers de Paris et y a parlé souvent, comme il a parlé aussi dans plusieurs cercles catholiques d'ouvriers de province, on lui a demandé une conférence, et il a répondu avec empressement au vœu qui lui était exprimée.

La réunion, — réunion privée dans le sens légal, — était nombreuse. Elle avait été préparée par les soins de l'évêque et était présidée par le sous-préfet.

Voici, du reste, une feuille publique du pays, le *Publicateur*, journal de la Vendée, qui rétablit les paroles de M. de Mun dans leur exactitude, dans leur vérité :

« Nous sommes, pour notre part, en mesure de déclarer fautive l'assertion de M. de Mahy, et 4,500 personnes qui ont entendu aux Sables l'éloquent officier pourraient se joindre à nous. C'est en prenant dans le discours de M. de Mun quelques mots de ci, de là, et en les rapprochant avec art, qu'on est parvenu à fabriquer cette phrase qu'il n'a jamais prononcée.

« La vérité est que M. de Mun, se trouvant au milieu de notre religieuse Vendée, a payé à son antique foi et à ses vertus illustres un juste tribut d'hommages que Napoléon I<sup>er</sup> et M. Thiers lui-même n'ont pu leur refuser.

« M. de Mun a ajouté que nos adversaires étant militants, nous devons l'être nous-mêmes et combattre, par la propagande politique sous toutes ses formes, les sociétés secrètes qui ont déclaré la guerre à Dieu et à la société.

« Il a rappelé les horreurs de la Commune, les attentats dont l'Eglise et ses prêtres avaient été victimes, et c'est pour les

défendre, ces victimes de la haine des sectes irréligieuses, qu'il s'est déclaré prêt à tirer encore, s'il le fallait, son épée du fourreau.

« Si l'on voulait encore massacrer les prêtres, s'est écrié le vaillant officier dans un admirable mouvement d'éloquence, on ne le pourrait qu'après nous avoir passé sur le corps. »

M. de Mahy. — J'aimerais mieux avoir sous les yeux les paroles textuelles qui ont été prononcées par l'orateur que ce résumé donné par un journal qui, après tout, ne m'inspire pas de confiance.

M. de Plœuc. — Vous le voyez, il ne s'agit pas de politique, mais de religion et de sociabilité. Il faut être militant dans la propagande des idées, ainsi que le sont les adversaires. S'il y avait jamais lieu de tirer l'épée, ce serait, comme on l'a fait déjà, contre la Commune et ses artisans de massacres.

Il n'y a donc point d'appel à la guerre civile et à l'insurrection.

L'éloge des Vendéens ne saurait avoir ce caractère. Je n'admets pas qu'ils puissent être appelés des insurgés.

La Convention et le Comité de Salut public ne constituaient pas un gouvernement normal ni régulier. Ils avaient renversé une monarchie séculaire et ils opprimaient la liberté religieuse. C'est la Convention, c'est le Comité de Salut public qui étaient en insurrection contre toutes les lois divines et humaines.

M. Noël Parfait. — Allez ! allez ! la Convention a bon dos. Elle peut supporter tout cela !

MM. de Mahy, Tirard et leurs collègues de la gauche protestent également contre les dernières paroles de M. de Plœuc.

M. de Plœuc, continuant. — Si, par impossible, la Commune avait réussi à soumettre à son odieux empire la plus grande partie de la France, auriez-vous appelé des contrées insurgées les départements qui auraient eu l'énergie de lui résister ?

Je reviens au cadre que je me suis tracé, et je me demande ce que sont ces cercles catholiques d'ouvriers dont M. de Mun est l'un des propagateurs zélés et convaincus. M. de Mun, comme d'autres, s'est voué à une idée. Il la suit avec persévérance et il lui a consacré l'action que lui donne une éloquence chaleureuse et pénétrante.

Ses efforts et ceux de quelques amis, chrétiens et dévoués comme lui, n'ont pas été stériles. On compte huit cercles catholiques d'ouvriers à Paris, et il y en a dans un très-grand nombre de villes de province. On en compte environ 84.

Les cercles ne sont pas une œuvre unique. Ce sont autant d'œuvres séparées qui n'ont de commun que le but.

Chaque cercle a son existence locale, indépendante, et se gouverne lui-même sans une ingérence quelconque. Chacun aussi a son autorisation spéciale.

J'ajoute que, dans leurs actes, les cercles se conforment strictement et constamment aux prescriptions de la loi. S'ils ont une réunion privée, ils en avertissent l'administration locale. Si c'est une réunion publique, ils la font autoriser par elle.

Quant au but, il est uniquement, exclusivement religieux et moral. Les cercles catholiques d'ouvriers sont complètement en dehors de la politique. Ils se sont fait cette loi, et leurs orateurs l'observent de la manière la plus vigoureuse, la plus absolue. Jamais il n'ont donné lieu à un reproche, à

une observation de la part de l'autorité administrative.

Ce qu'on se propose, par la création des cercles, c'est de maintenir chez les ouvriers la foi religieuse, les bonnes mœurs et les idées d'ordre social; c'est d'éloigner les ouvriers des sociétés mauvaises; c'est de leur donner, en même temps que de sûres relations, les moyens de s'instruire sur une bibliothèque choisie et par des conférences de science pratique et professionnelle; c'est enfin de leur ouvrir des lieux de réunion où ils trouveront des distractions et des amusements honnêtes.

Voilà le programme, que j'extrait presque textuellement de notices publiées par les promoteurs des cercles.

Les choses étant ainsi, comment un officier manquerait-il, je ne dis pas à un devoir, mais à une convenance quelconque, en parlant dans un cercle catholique d'ouvriers, et en faveur de la propagation de ces cercles ?

Sans doute, tous les officiers sont sous la surveillance et sous les ordres de M. le vice-président du conseil, ministre de la guerre, et ils doivent une obéissance entière à ses injonctions. Mais, usant sagement de son pouvoir discrétionnaire, l'honorable ministre ne veut pas les empêcher de se rendre utiles. Il n'interdirait pas à un officier le droit de faire une conférence scientifique; il ne lui interdira pas davantage le droit de prononcer une allocution dans un sens moral et religieux.

En résumé, les objections de l'honorable M. de Mahy tombent d'elles-mêmes. L'incident qu'il a soulevé à la dernière réunion de la commission de permanence ne sera pas néanmoins sans avantage, s'il peut donner quelque notoriété de plus à une chose aussi excellente que les cercles catholiques d'ouvriers.

A l'occasion d'un démenti donné par l'Union de l'Ouest qu'aucune proposition n'ait été faite, en Maine-et-Loire, entre les deux tours de scrutin, pour la présentation d'un nouveau candidat, M. de la Bouillerie publie la lettre suivante :

« Paris, le 3 octobre 1874.

« J'ai connaissance aujourd'hui d'un article de l'Union de l'Ouest du 2 octobre, qui conteste qu'après le premier tour de scrutin à l'élection de Maine-et-Loire, des tentatives de rapprochement aient été faites dans le but d'unir sur une candidature nouvelle toutes les voix du parti conservateur.

« La vérité est que dans les quarante-huit heures qui ont suivi la constatation du scrutin de 13 septembre, je me suis rendu à Angers auprès de l'un de mes honorables collègues de la députation qui faisait partie du comité chargé de soutenir la candidature de M. Bruas. Je lui ai dit qu'après ce qui s'était passé, après l'échec ex aequo de M. Bruas et de M. Berger, il me semblait qu'il y avait moyen de reprendre les choses et de refaire l'union entre nous tous en nous portant sur un nouveau candidat.

« Outre qu'une nouvelle candidature aurait pu nous rallier tous, elle aurait eu l'avantage d'être fraîche, et par conséquent plus apte peut-être à soutenir la seconde lutte. Avec un peu de bonne volonté de part et d'autre, nous serions arrivés à nous entendre. De notre côté on y était disposé, et la meilleure preuve en était dans la démarche spontanée et amicale que je faisais vis-à-vis de lui. Malheureusement, le parti était déjà pris de continuer sur le même terrain

et avec le même candidat. Je l'avais constaté, en arrivant à Angers, par la lecture de l'Union de l'Ouest et du Journal de Maine-et-Loire.

« J'exprimai à mon honorable collègue combien je regrettais profondément qu'on eût ainsi engagé les choses à fond sans même avoir cherché à s'entendre avec nos amis; que ce n'était pas un bon système que d'avoir voulu les placer en face d'un fait accompli, avec la pensée qu'il faudrait bien qu'ils entendissent raison. Ils ne pouvaient accepter ni cette situation, ni le terrain politique sur lequel on avait voulu les entraîner, et on les avait mis ainsi dans l'alternative ou de présenter eux-mêmes un candidat, ce qui eût été encore augmenté la confusion, ou de s'abstenir. J'ajoutai enfin que l'on réussirait peut-être sans notre concours, mais que tout cela était peu profitable à l'union que nous devrions pourtant désirer tous.

« Agréez, etc.

« J. DE LA BOUILLERIE. »

Le comité central républicain de Marseille se livre depuis quelques jours à une propagande radicale tellement violente, que M. le préfet des Bouches-du-Rhône vient d'être sollicité de prendre des mesures de répression nécessaires contre les énergumènes de la démagogie phocéenne.

Le mois qui vient de s'écouler n'a été favorable ni à la fortune publique ni aux affaires générales du pays. Les agitations suscitées par les élections de Maine-et-Loire et leur résultat ont inspiré aux capitaux une défiance assez légitime. Il faut avouer que la crainte de voir revenir aux affaires des hommes de la coterie Thiers et Gambetta est bien faite pour donner à réfléchir aux plus confiants et aux moins timides.

Les procès qui se jugent en ce moment, en raison des faits criminels suscités et perpétrés dans les départements après le 4 septembre ne sont pas non plus de nature à rassurer les honnêtes gens et à leur inspirer confiance. On comprend très-bien ce que deviendrait la France si les complices des Jules Favre, Jules Simon et Gambetta, protégés et inspirés par M. Thiers, reprenaient les rênes du gouvernement.

Enfin, malgré l'immense fortune que la récolte de 1874 a procuré à la France, malgré la quantité énorme de capitaux disponibles, malgré le besoin impérieux qu'éprouve le pays de se refaire, l'activité se ralentit chaque jour, la confiance décroît.

Il faut cependant ne pas se laisser envahir par la crainte. La France est en droit d'espérer des jours meilleurs. Si elle n'est plus en mesure de faire des économies, elle peut vivre encore sur ce qu'elle a amassé sous l'Empire, jusqu'au jour où, librement consultée, elle se sera donnée un gouvernement fort et régulier.

Ce jour-là arrivera, qu'on n'en doute pas, en 1880. La France, grâce aux trésors que le libre échange lui a procurés, grâce aux immenses ressources que lui ont données vingt ans de prospérité et de tranquillité, peut encore attendre jusque-là.

(Journal de la Vienne.)

Le courrier de Nouméa, arrivé à Paris, a apporté un important rapport du contre-amiral Ribourt, chargé de procéder à une enquête sur l'évasion de Rochefort.

Depuis le départ de ce commissaire extraordinaire, c'est le premier document officiel, portant sa signature, qui parvienne au ministère de la marine; toutes les autres informations avaient été transmises par le télégraphe.

## Chronique Electorale.

Les nouvelles qui arrivent de Nice nous apprennent que l'on se prépare activement et fiévreusement à la lutte dans le département des Alpes-Maritimes. Ce sont, comme toujours, du reste, les républicains qui font le plus de tapage et qui s'agitent d'une manière tout-à-fait extraordinaire.

Dans la soirée du 4<sup>o</sup> octobre, il y a eu à Nice deux réunions républicaines. Dans la première, on a discuté les candidats au Conseil général. Plus de deux mille personnes s'y étaient rendues, et elle a été plus qu'orageuse. Le tumulte est devenu tellement violent, que toute discussion a été impossible. Le président a dû lever la séance, et les organisateurs de cette réunion ont été cités devant le juge d'instruction pour violation de l'article 294 du Code pénal.

Dans la seconde, tenue par les républicains de diverses sections, on remarquait la présence de MM. Edmond Adam, Henri Lefebvre, Gauthier, directeur du *Phare du Littoral*, et Vèrani, directeur de *l'Ordre social*. On y a interpellé les deux candidats républicains, MM. Chiris et Médecin, sur leurs principes. M. Chiris s'est nettement prononcé en faveur de la République; M. Médecin a répondu: « Moi je dis comme M. Chiris. »

Le bruit court en ce moment que le parti radical veut poser la candidature du fils de Garibaldi. L'entrevue que M. Thiers doit avoir avec l'ermite de Caprera décidera la question.

En Seine-et-Oise, les délégués républicains de tous les cantons se sont également réunis jeudi.

M. Sénard a prononcé un discours qui a été très-applaudi par les frères et amis, et dans lequel le revenant de 1848 a retracé sa vie politique en faisant une profession de foi très-républicaine. MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Rameau et Journault, députés, assistaient à cette séance. Inutile de dire que la candidature du séparatiste Sénard a été adoptée à l'unanimité.

De son côté, M. le duc de Padoue s'occupe activement de son élection. Il faut vraiment vivre en des temps troublés comme les nôtres pour qu'on soit obligé de combattre un homme comme M. Sénard. Le mépris public ne devrait-il pas en faire justice?

La famille Bonaparte et son parti donnent actuellement un spectacle qui est intéressant à étudier.

Deux membres de cette famille, le prince Jérôme Napoléon et le prince Charles Bonaparte, sont en bataille ouverte dans le canton d' Ajaccio, et leurs journaux ne ménagent rien. De part et d'autre, toutes les assertions, toutes les accusations, toutes les révélations volent et s'entrechoquent. Cette littérature est de trop mauvais ton pour que nous en reproduisions des spécimens. Bornons-nous à enregistrer quelques documents.

M. Franceschini Piétri, ancien secrétaire particulier de Napoléon III, a été envoyé en Corse avec mission de seconder le prince Charles, et a reçu de l'écolier de Woolwich les lettres de créance que voici:

« Fuelen, 5 septembre 1874.

» Mon cher Franceschini Piétri,

» Je crois utile que vous vous rendiez à Ajaccio pour appuyer la candidature de mon cousin le prince Napoléon (Charles) au conseil général de la Corse. Votre présence, en faisant connaître ma pensée, contribuera à maintenir dans la population la modération et le calme dont je voudrais qu'on ne se départît jamais. Vous aviez la confiance de l'empereur, vous possédez aujourd'hui la mienne, et je compte sur votre attachement et votre zèle pour mettre un terme aux incertitudes.

» Croyez à ma sincère amitié.

» NAPOLEON. »

Le prince Jérôme a fait aussitôt publier par ses journaux les deux lettres suivantes:

« Camden-Place, Chislehurst, 12 mai 1872.

» Mon cher cousin,

» Je crois qu'il serait très-impolitique de te présenter aujourd'hui en Corse, et qu'il faut attendre une occasion plus favorable. Lorsqu'il y aura des élections partielles ou générales, il y aura alors intérêt à ce que tous les partisans de l'Empire se mettent sur les rangs. Dans ces circonstances, je recommanderai à tous mes amis de soutenir ton élection, non-seulement en Corse, mais dans tous les départements où tu aurais chance d'être élu.

» D'ici là, tout en préparant le terrain, je désire que tu observes la plus grande réserve.

» Reçois l'assurance de ma sincère amitié.

» NAPOLEON. »

« Camden-Place, Chislehurst, 13 septembre.

» Mon cher cousin,

» Quant à ce qui te regarde, dans les prochaines élections générales, je crois que tout en agissant conformément à la lettre que je t'ai écrite, « il importe pour la réussite de » ne point l'ébruiter. »

» En faisant connaître d'avance le plan qu'on a formé, on suscite une foule d'oppositions et d'obstacles.

» Il faut choisir les départements où il peut y avoir des chances, « et que chaque » département qui votera croie être le » seul. »

» Je te dis tout cela parce que j'ai déjà appris que bien des personnes blâmaient les candidatures multiples, au lieu de les faciliter.

» NAPOLEON. »

*L'Echo d' Ajaccio*, avec l'écolier de Woolwich et M. Franceschini Piétri, tiennent pour le prince Charles; le *Patriote* pour le prince Jérôme. Veut-on un de leurs dialogues?

*L'Echo d' Ajaccio*:

« Est-il vrai, oui ou non, que le prince Napoléon ait dit: « Je veux me faire élire représentant, puis président de la République? »

» Est-il vrai, oui ou non, qu'il ait dit: « L'Empire ne reviendra pas avant vingt ans. Je n'ai pas le temps d'attendre? »

» La parole est au *Patriote*. »

*Le Patriote*:

« C'est faux, c'est archifaux.

» Cette invention ressemble à toutes celles qui s'évalent dans *L'Echo d' Ajaccio*. »

Alors intervient un troisième... bonapartiste, la *Corse*, de Bastia, qui riposte en doucement:

« Nous affirmons le propos qui a été tenu à plusieurs reprises par le prince Napoléon et par ses amis; nous envoyons un démenti formel à l'impudent démenti du *Patriote*. »

Voilà qui devrait rendre plus humbles certains journaux bonapartistes qui prennent de grands airs et des tons effarouchés, quand ils parlent des grossièretés et de la mauvaise éducation de la presse communarde: la différence nous échappe.

## Etranger.

ALLEMAGNE.

Les journaux alsaciens nous entretiennent du départ des instituteurs congréganistes qui viennent d'être chassés de Ribeauvillé par le gouvernement de M. de Bismarck, et des témoignages d'affection et de regret que la population a prodigués aux bons frères.

En Autriche, les journaux libéraux se montrent très-scandalisés de l'accueil fait par les populations aux religieux, et particulièrement aux jésuites expulsés d'Allemagne. Il ne leur suffit pas que les nouvelles lois confessionnelles aient empiété en beaucoup de points essentiels sur les droits de l'Église; ils regrettent que ni le gouvernement ni le parlement autrichien n'aient été aussi loin que M. de Bismarck, aidé de son fidèle et obéissant Reichstag; ils déplorent tout haut que les États de François-Joseph puissent encore offrir un asile aux

prêtres persécutés par le chancelier prussien.

ESPAGNE.

La presse espagnole se félicite beaucoup du succès que Moriones vient, paraît-il, de remporter sur les carlistes. Les journaux républicains sont remplis de détails sur cette victoire. Mais il ne faut pas oublier que les bulletins officiels des généraux du maréchal Serrano ne sont pas toujours l'expression de la vérité; et que dernièrement l'un de ces généraux a été destitué pour s'être attribué dans son rapport un avantage qu'il n'avait pas obtenu.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Engagements conditionnels d'un an.

Les examens des jeunes gens qui se sont fait inscrire cette année à la préfecture de Maine-et-Loire, en vue de leur admission au volontariat d'un an, ont eu lieu le 15 septembre dernier.

428 jeunes gens se présentaient; 444 ont été reçus. Nous extrayons de la liste les noms des 32 jeunes gens de l'arrondissement de Saumur avec leur numéro et leur note de réception:

5. Demoulin, Ferdinand, de Varennes-sous-Montsoreau, *très-bien*.
12. Aubrée, Jean, de Chacé, *très-bien*.
19. Linès, Edmond, de Doué, *bien*.
24. Guillemet, André, de Saumur, rue de Nantilly, *bien*.
22. Leroy, Baptiste, d'Aubigné, *bien*.
24. Besson, Victor, de Vihiers, *bien*.
26. Langlois, Emile, de Saint-Lambert-des-Levées, *bien*.
28. Mayaud, Henri, de Saumur, quai de Limoges, *bien*.
29. Pimot, Théophile, de Varrains, *bien*.
30. Grignon, Georges, de Douces, *bien*.
34. Cavellier, Louis, de Saumur, rue du Pavillon, *bien*.
32. Aubry, Armand, de Doué, *bien*.
33. Chevillot, Paul, de Saumur, rue d'Orléans, 52, *bien*.
35. Cornilleau, Léon, de Saumur, rue Saint-Nicolas, 98, *bien*.
39. Girard, Edouard, de Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, *bien*.
44. Anger, Louis, de Turquant, *bien*.
44. Péan, Paul, de Saumur, rue de Lorraine, 5, *bien*.
48. Leroy, Eugène, de Méron, *bien*.
50. Mée, Raoul, de Saumur, hôtel de Londres, *bien*.
53. Cottanceau, Paul, de Saumur, rue de Bordeaux, 43, *bien*.
55. Fremon, Eugène, de Distré, *bien*.
75. Joulain, Henri, de Varennes-sous-Montsoreau, *bien*.
77. Beaufils, Louis, de Varennes-sous-Montsoreau, *bien*.
83. Jousset, Louis, de Concourson, *assez bien*.
85. Riolland, Etienne, du Coudray-Macouard, *assez bien*.
87. Lemardelay, Gustave, de Doué, *assez bien*.
89. Leroy, Pierre, de Rou-Marson, *assez bien*.
90. Derouetteau, François, de Soulangier, *assez bien*.
95. Fraimbault, Charles, de Varennes-sous-Montsoreau, *assez bien*.
98. Baudouin, André, de Saint-Lambert-des-Levées, *assez bien*.
99. Charpentier, Henri, d'Antoigné, *assez bien*.
102. Guignard, Félix, de Montsoreau, *assez bien*.

### ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Pour tout le département.

ANGERS, CANTON NORD-OUEST.

Inscrits, 5,604. — Votants, 4,004.  
ORIOLE, conservateur, élu: 2,346 voix.  
Guignard, républicain: 1,669.

ANGERS, CANTON NORD-EST.

Inscrits, 8,696. — Votants, 4,074.  
MAILLÉ, républicain, élu: 3,844.

SAUMUR, CANTON NORD-EST.

Inscrits, 2,957. — Votants, 1,753.  
BRUAS, conservateur, élu: 994.  
Lecoy, républicain: 753.

CANTON DU LOUROUX-BÉCONNAIS.  
DE MIEULLE, conservateur, élu: 4,646.  
Guillon aîné, républicain: 338.

CANTON DE THOUARCE.

Inscrits, 5,580. — Votants, 3,805.  
DE SOLAND, conservateur, élu: 3,477.  
Gelineau, républicain: 600.

CANTON DE LONGUE.

Inscrits, 4,044. — Votants, 2,733.  
MONDEN-GENNEVRAIE, conservateur, élu: 1,738.  
Assier, républicain: 932.

CANTON DE MONTRUIL-BELLY.

Inscrits, 3,595. — Votants, 2,559.  
GIGOT, conservateur, élu: 1,825.  
Ecot, républicain: 728.

CANTON DE CHATEAUNEUF.

Inscrits, 3,448. — Votants, 2,745.  
JANVIER DE LA MOTTE, bonapartiste, élu: 1,930.  
Lechat de Tessecourt, républicain: 731.

CANTON DE BEAUFORT.

Inscrits, 4,093. — Votants, 2,784.  
GRIMOUX, républicain, élu: 1,798.  
De Contades, conservateur: 969.

CANTON DE VIHIERES.

Inscrits, 5,309. — Votants, 3,446.  
PETON, républicain, élu: 1,899.  
Hiron, conservateur: 1,479.

CANTON DE MONTFAUCON.

Ballottage.

Inscrits, 4,864. — Votants, 2,364.  
Paul MAYAUD, conservateur: 934.  
De la Blottais, conservateur: 788.  
Cady, conservateur: 624.

CANTON DE BEAUPREAU.

Inscrits, 6,103. — Votants, 2,988.  
DURFORT DE CIVRAC, conservateur, élu: 2,823.

CANTON DE CHAMPTOCEAUX.

Inscrits, 3,639. — Votants, 2,302.  
DE LA BOURDONNAYE, conservateur, élu: 2,260.

CANTON DE CHEMILLÉ.

Inscrits, 4,406. — Votants, 2,596.  
DE MAILLÉ, conservateur, élu: 2,435.

CANTON DE BRIOLLAY.

Inscrits, 2,555. — Votants, 1,527.  
RICHOU, conservateur, élu: 1,546.

CANTON DE SEICHES.

Inscrits, 3,071. — Votants, 1,787.  
GAILLIARD, républicain, élu: 1,603.

CANTON DU LION-D'ANGERS.

Inscrits, 3,217. — Votants, 2,233.  
Léonce DE TERVES, conservateur, élu: 2,130.

### Conseil d'arrondissement.

Canton de Doué.

Inscrits, 4,042. — Votants, 1,814.  
GUIONIS-JOUBERT, 1,773 voix.  
Voix perdues, 41.

Canton de Gennes.

Inscrits, 2,065. — Votants, 1,192.  
D'ACHON, 1,134 voix.  
Voix perdues, 61.

Canton de Saumur (Nord-Ouest).

Inscrits, 2,646. — Votants, 1,189.  
HARAN, 1,107 voix.  
Voix perdues, 82.

Canton de Saumur (Sud).

Inscrits, 5,737. — Votants, 2,191.  
LAMBERT, 1,765 voix.  
GIRARD, 1,764.  
Voix perdues, 418.

On communique aux journaux de Tours la note suivante:

« Orléans, 3 octobre 1874.  
» On annonce une forte crue de la Haute-Loire, qui pourra dépasser 4 mètres aujourd'hui à Digoïn.  
» Rien de l'Allier, du Cher et de la Vienne. Avis pour les propriétaires des champs et des marchandises en dépôt sur les ports.  
» M. le maire est prié de donner d'urgence la plus grande publicité à l'avis ci-dessus. »

Nous avons annoncé que, sous la dénomination de *chambres régionales*, le gouver-

nement se proposait de modifier l'organisation de nos chambres de commerce; cette importante question est presque terminée et l'on paraît devoir s'arrêter définitivement à un projet de réunion annuelle des chambres de commerce, qui discuteraient et résoudraient en commun, dans une session annuelle, certaines questions d'un intérêt général.

Cette organisation serait calquée sur l'organisation anglaise. Dans la Grande-Bretagne, les diverses chambres de commerce forment une association qui se réunit deux fois par an, et chacune d'elles se fait représenter par des délégués à cette assemblée. On discute les questions qui intéressent le commerce et l'industrie; on réunit des efforts qui, par leur ensemble, ont des chances de succès que n'auraient pas des tentatives isolées. Les membres du Parlement, élus dans les villes où existent des chambres de commerce, font partie de cette association et y a plus de trente ans.

La session des examens pour le baccalauréat ès-lettres complet commencera le vendredi 23 octobre courant, à Rennes.

Les candidats au volontariat d'un an seront appelés les premiers.

Les inscriptions des candidats au baccalauréat complet seront reçues au secrétariat de la Faculté, depuis le samedi 10 octobre jusqu'au mardi 20 du même mois, tous les jours, de dix à une heure; le dernier jour jusqu'à quatre heures.

Les inscriptions des candidats au baccalauréat ès-lettres scindé seront reçues depuis le mercredi 21 octobre jusqu'au samedi 31.

Nos campagnes seraient-elles destinées à servir en quelque sorte de champ de manœuvres à MM. les voleurs? On nous signale plusieurs faits qui le laisseraient à croire.

Jeudi dernier, jour de foire à Brissac, des larrons, profitant, au bourg même de Blaison, de l'absence des maîtres, pénétrèrent dans une maison qu'ils eurent bientôt mis sens dessus dessous.

Le propriétaire, M. X..., boursier, et sa femme, sortaient de chez eux à dix heures et demie pour se rendre à Brissac. Ils avaient soigneusement barricadé leurs portes. Une demi-heure après, M. X..., qui avait oublié quelque chose, revint sur ses pas. Près de chez lui, il remarqua un homme en blouse blanche qui donna un coup de sifflet. Il ne prêta nulle attention à ce fait, et, ayant changé d'idée, il reprit son chemin. S'il était retourné jusqu'à la maison, il est probable qu'il y aurait trouvé les voleurs en grand travail.

Toujours est-il que le soir, au retour de Brissac, les époux X... eurent toutes les peines du monde à rentrer. Les portes étaient verrouillées en dedans. Quand ils purent pénétrer dans la maison, ils trouvèrent tout dans le plus grand désordre: les vêtements, le linge, etc., avaient été jetés pêle-mêle par terre. Ils remarquèrent l'absence d'une broche en or; c'est à cela que se réduit leur perte. Les voleurs n'ont pas trouvé l'argent, qui était trop bien caché.

Il a fallu, à ces chevaliers d'industrie, beaucoup de sang-froid et de hardiesse pour exécuter ce mauvais coup, à quelques pas du bourg et sur un chemin fréquenté à toute heure.

On nous dit encore qu'à Littré, village de la commune de Saint-Saturnin, une femme qui avait eu la précaution de se cacher à terre pour n'être pas aperçue, vit quatre individus de mauvaise mine rôder autour de son logis, regardant par les fe-

nêtres, loquant les portes et semblant passer avec le plus grand soin un examen préliminaire. Ils n'en furent pas satisfaits, paraît-il, car ils s'éloignèrent sans rien tenter.

On écrit de Beaupreau :

Vous avez annoncé les désastres que l'ouragan du mercredi 30 septembre a causés dans nos environs. Voici quelques détails sur ce sinistre :

L'orage s'est fait sentir vers trois heures, après un soleil brûlant, avec des averses de pluies et de gros grêlons. Il s'étendait depuis la commune d'Andrezé jusqu'à la Pommeraiie, dit-on. Vers quatre heures, le vent se répandit en tourbillons et ce fut bientôt une trombe effrayante. Des arbres furent arrachés, des charrettes chargées renversées, des toitures soulevées; on cite une métairie presque en entier à découvert.

Ce fut sur la commune de la Poitevine, dans les bois de la Pouëze, appartenant à M. Théophile Le Bault, que cette trombe produisit les plus singuliers et les plus désastreux effets. La plus belle futaie de toute la contrée, quoique située dans un bas-fonds, est en partie détruite. Plus de deux cents arbres sont renversés, les uns contournés, tordus ou fondus en mille morceaux. On voit une portion de la futaie où pas un seul arbre n'est resté debout.

La trombe s'est jetée ensuite à travers les douves de l'ancien château, brisant tous les arbres. Une belle allée de marronniers n'a pas été plus épargnée; à droite, à gauche, tous sont écartelés, brisés ou renversés. Personne heureusement n'a été victime, bien que le fluide électrique ait traversé la maison du garde de la propriété en renversant les chaises et les meubles sur son passage.

Lorsqu'un propriétaire assure sa maison et ses bâtiments de servitudes, il oublie une formalité essentielle dans sa police.

Cette formalité consiste à établir l'estimation des bâtiments assurés est faite en déduisant le prix du sol sur lequel ils sont assis. Sans cette précaution, en cas d'incendie général, la compagnie a le droit de déduire, de l'indemnité à payer, le prix du sol, qui ne brûle jamais.

Ainsi le propriétaire qui possède des bâtiments estimés 50,000 fr., y compris le sol évalué à 40,000 fr., ne doit pas s'assurer pour 50,000 fr., mais bien pour 40,000 fr., et mettre sur la police que ces immeubles sont ainsi assurés, déduction faite de leur emplacement. Par ce moyen, la compagnie, en cas de sinistre, n'a point à en parler, puisque cette déduction a été stipulée dans la police de l'assurance.

Quand l'incendie n'est que partiel, le sinistre doit être estimé à la perte réelle éprouvée, afin que l'indemnité ne puisse pas être l'occasion d'un bénéfice pour l'assuré comme pour l'assureur. L'indemnité doit être la réparation exacte du dommage.

C'est ce que la cour d'appel d'Angers vient de décider par un arrêt.

La pomme de terre est tellement abondante cette année que, dans les départements où elle se cultive en grand, on en trouve difficilement le placement.

Nous croyons donc être agréable à nos lecteurs en leur indiquant un procédé infailible pour conserver ce précieux tubercule et profiter ainsi du bon marché de ce produit.

À défaut de caves ou de cellier, on devra disposer les silos, de 50 à 60 centimètres de profondeur, garnis d'une couche de paille pour préserver les tubercules de l'humidité.

Lorsque le silo sera rempli, on le recouvrira d'un toit de paille surchargé de terre, pour préserver les pommes de terre de la gelée, et au printemps suivant on retrouvera l'approvisionnement parfaitement conservé, ce qui permettra d'attendre la récolte des primeurs.

### Faits divers.

Un gentilhomme, descendant d'une ancienne famille, se voit forcé de vendre le château de ses aïeux et entre en pourparlers avec un parvenu, enrichi de la veille.

On finit par tomber d'accord. Quelques jours après la vente, le nouveau propriétaire vient prendre possession du château et le gentilhomme s'en va, mais il veut emporter avec lui toute une galerie de tableaux qui représentent ses aïeux depuis la première croisade. Le parvenu s'y oppose, assurant que les tableaux lui appartiennent, qu'ils sont compris dans la vente du château, et cette prétention indigna le gentilhomme.

— Mais que voulez-vous que je fasse d'un beau château, s'écria le parvenu, si je ne peux pas montrer à mes invités la galerie de mes ancêtres?

Les concierges ne se doutent certainement point de l'illustre origine qu'ils peuvent revendiquer. Le *Journal des Débats* prétend les faire remonter à Hugues Capet.

« Hugues Capet, ayant résolu d'habiter le palais de la Cité, le flanqua de deux bâtiments considérables. L'un fut appelé *Conciergerie* et devait tenir lieu tout à la fois de caserne et de prison; l'autre porta le nom de *Stabule* ou *Stable* (étable, écurie du roi). L'administration et la surveillance des étalles furent confiées à un guerrier qu'on qualifia du nom de comte des Etables ou *Connétables*.

L'intendance du premier bâtiment, ou étaient déposés une foule d'objets, entre autres le matériel de l'éclairage, fut donnée à un noble capitaine qui prit le nom de *comte des cierges* ou *concierge*!

Entre autres droits, il avait celui de *chantelage* du vin et de l'avoine, c'est-à-dire que sur chaque tonneau de vin, un impôt de quatre deniers parisis était prélevé à leur profit et pareil impôt sur chaque muid d'avoine.

Cette contribution a son pendant dans ce que l'on appelle de nos jours *la bûche du portier*, c'est-à-dire la plus belle pièce de la charretée de bois que le locataire d'une maison fait monter dans son appartement, ou bien le *denier à Dieu*, qui revient de droit au concierge lorsqu'on arrête un appartement, ou bien encore l'amende exigée par certains concierges lorsqu'un locataire se permet de rentrer après minuit.

D'autres étymologistes font tout simplement dériver concierge du latin *conservare* (conserver). Cette explication est moins noble, moins flatteuse, mais elle est plus simple et peut-être plus exacte.

Un joli mot du *Figaro*:

Sur une ligne de chemin de fer.

Le train s'arrête. Un employé annonce la station d'une voix enrouée et d'une façon absolument inintelligible.

— Parlez donc plus clairement, lui cria un voyageur, on n'entend pas un mot de ce que vous dites.

L'employé se retourne.  
— Faudrait-il pas qu'on ténors pour 90 fr. par mois?

Un de nos amis avait oublié depuis longtemps le chemin de l'église.

Ces jours derniers, cependant, il dut y retourner: il voulait prendre femme. Il avoua humblement ses fautes, ses péchés et obtint l'absolution.

— Pardon, mon père, observa-t-il, je ne sais si je suis bien confessé; vous avez oublié de me donner une pénitence.

— Ne m'avez-vous pas dit, monsieur, répliqua le confesseur, que vous alliez vous marier?

Une singulière noce. — On lit dans le *Daily News*:

« Une demoiselle de Preston (Angleterre), fille d'un honorable commerçant de cette ville, allait se marier à un boucher. Tous les apprêts de la noce étaient faits: les deux futurs étaient dans l'église et la cérémonie était sur le point d'avoir lieu, lorsque le père de la future entra tout à coup, se mit à invectiver le *clergyman*, saisit sa fille à bras le corps et fit tous ses efforts pour l'emmener; son fils l'y aida de son mieux.

La police intervint et le père déclara que sa fille portait une montre et des bijoux qui lui appartenaient comme venant de sa défunte mère. La pauvre fille rendit le tout à son père, qui jura qu'il la déshériterait de 3,000 liv. st. (75,000 fr.) Toujours calmes, les policemen mirent le père et le fils à la porte de l'église où cette scène avait lieu, et le mariage fut célébré devant une nombreuse assistance aussi recueillie que sympathique aux nouveaux époux.

### Dernières Nouvelles.

Nous aurons à revenir sur l'ensemble des élections aux conseils généraux dans toute la France. Aujourd'hui, les dépêches de l'Agence Havas constatent que les conservateurs ont eu une lutte ardente à soutenir et qu'ils l'ont emporté sur un grand nombre de points.

Nous signalerons, dans les Bouches-du-Rhône, MM. Dosithée Teyssère, de Chabert, Mistral-Bernard, de Cadillan; l'Agence Havas, par une singulière erreur, transforme les deux premiers en républicains; dans le Gard, M. Baragnon, le sous-secrétaire d'Etat de la justice; dans l'Hérault, M. de Rodez-Benavent, le député de l'extrême-droite; dans le département de Vaucluse, le docteur Yvaren; dans l'Ille-et-Vilaine, MM. Caron et de la Borderie, députés de la droite; dans les Deux-Sèvres, M. de La Rochejaquelin; dans l'Eure, M. de Clermont-Tonnerre; dans le Nord, M. des Rotours; dans la Haute-Garonne, M. Niel; dans la Loire, MM. de Sugny et le baron de Saint-Genest; dans la Mayenne, M. de Quatrebarbe, etc.

Les bonapartistes, qui affrontaient en grand nombre les chances du scrutin, ont surtout réussi dans les Charentes et dans la Gironde: parmi leurs élus, nous trouvons MM. Jérôme David, Chaix d'Est-Ange, Roy de Loulay, le baron Eschassériaux, Genton, de Dalmas, Magne père et fils, Tron, de Soubeyran, Schneider, etc. Dans la Charente-Inférieure, M. Mestreau a échoué contre un bonapartiste, M. Massiou.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

## CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR

PRIX DES PLACES				NOMS DES STATIONS	32	34	36	PRIX DES PLACES			
1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES					1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES
				<b>POITIERS — SAUMUR</b>							
				MATIN	MATIN	SOIR					
2 20	1 65	1 20	18	POITIERS.....départ	5 40	10 40	5 35				
				Neuville.....	6 18	11 32	6 16				
3 95	2 95	2 10	32	Mirebeau.....	6 47	12 19	6 50				
6 25	4 70	3 45	51	Moncontour.....	7 20	1 08	7 26				
7 75	5 80	4 25	63	Arçay (bifurcation).....	7 40	1 35	7 48				
8 70	6 30	4 75	71	LOUDUN (bifurcation).....	7 59	2 06	8 05				
9 70	7 30	5 30	79	Les Trois-Moutiers.....	8 15	2 30	8 25				
10 20	7 60	5 60	83	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton..	8 31	2 51	8 41				
10 80	8 10	5 90	88	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton..	8 41	3 06	8 51				
11 40	8 35	6 30	93	La Motte-Bourbon (halte).....	8 50	3 16	9 00				
12 70	9 30	6 65	103	Montreuil-Bellay.....	9 05	3 38	9 15				
13 20	9 50	6 65	107	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	9 24	4 03	9 34				
13 40	9 50	6 65	110	Chacé et Varrains.....	9 33	4 15	9 43				
				SAUMUR.....arrivée	9 42	4 25	9 52				
				<b>SAUMUR — POITIERS</b>							
				MATIN	MATIN	SOIR					
				SAUMUR.....départ	5 50	11 00	6 10				
				Chacé et Varrains.....	5 56	11 09	6 16				
				Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	6 04	11 23	6 24				
				Montreuil-Bellay.....	6 25	11 53	6 40				
				LOUDUN (bifurcation).....	6 35	12 06	6 50				
				Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton..	6 45	12 18	6 58				
				Les Trois-Moutiers.....	6 56	12 31	7 07				
				LOUDUN (bifurcation).....	7 09	12 48	7 20				
				Arçay (bifurcation).....	7 23	1 13	7 36				
				Moncontour.....	7 41	1 38	8 04				
				Mirebeau.....	8 05	2 10	8 27				
				Neuville.....	8 44	3 02	9 02				
				POITIERS.....arrivée	9 16	3 45	9 31				
					9 53	4 35	10 07				

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**  
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française,** par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 410 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 86<sup>e</sup> fascicule, RAR à RED, est en vente.

**Jeunes gens,**  
 En reprenant vos études, vous aurez une bonne montre à

**REMONTOIR,**  
 Si vos parents s'abonnent au

**PARIS-JOURNAL**  
 Pendant un an; 16 fr. par trimestre, un seul payé d'avance.

9, rue d'Aboukir, Paris.

**PLUS DE DENTS GATÉES**  
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste

**GOULARD**  
 Recommandé par les sommités médicales. Prix: 3 francs.

Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. HENRI MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhar, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N<sup>o</sup> 49,842: M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N<sup>o</sup> 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N<sup>o</sup> 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N<sup>o</sup> 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N<sup>o</sup> 18,744: le docteur-médecin Shortland, d'une hydropisie et constipation. — N<sup>o</sup> 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n<sup>o</sup> 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalsicière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalsicière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalsicière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**Marché de Saumur du 3 octobre.**

Froment (Ph.) 77 k.	18 81	Huile de lin.	50
2 <sup>e</sup> qualité.	74 18 13	Graine tréfle	50
Seigle.	75 13 25	— luzerne	50
Orges.	65 14 50	Foin (h. bar.)	780
Avoine h. bar.	50 11	— —	85
Fèves.	75 16 50	Paille	780
Pois blancs.	80 12	Amandes	780
— rouges.	80 34	— cassées	50
Graine de lin.	70	Cire jaune.	50
Colza.	65 21	Chanvres 1 <sup>re</sup>	50
Chenevis.	50 20	— qualité (59k.500)	40
Huile de noix	50 119 50	— chenevis	50
— chenevis	50		44

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 110
Ordin., env. de Saumur 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 65
Saint-Léger et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 70
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 55
La Vienne. 1873.	2 <sup>e</sup> id.	à 55

ROUGES (2 hect. 20).

Souza y et environs, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	à 120
Champigny, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 170
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 140
Varrains, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 140
Varrains, 1873.	2 <sup>e</sup> id.	à 105
Bourguell, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 110
Restigné 1873	1 <sup>re</sup> id.	à 105
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 OCTOBRE 1874.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	61	60	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	695	»	1 25	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	89	75	»	Crédit Mobilier.	330	»	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	77	50	»	Crédit foncier d'Autriche.	555	»	»	»	»	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	»	»	»	»
Emprunt 1872.	98	75	»	Est, jouissance nov.	531	25	»	»	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	915	»	2 50	»	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	637	50	»	»	»	»	»
— 1865, 4 %.	473	»	»	Nord, jouissance juillet.	1075	»	»	»	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	308	»	»	Orléans, jouissance octobre.	872	50	»	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	381	50	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	581	25	»	»	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3885	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	545	»	6 25	Compagnie parisienne du Gaz.	780	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	»	Société Immobilière, j. janv.	34	50	»	»	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	246	25	1 25	»	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	865	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — —	1	33	—	omnibus.
4 — 12 — — — — —	1	19	—	soir, express.
7 — 27 — — — — —	7	27	—	omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	30	—	omnibus.
9 — 50 — — — — —	9	50	—	express.
12 — 38 — — — — —	12	38	—	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	4	44	—	omnibus.
10 — 28 — — — — —	10	28	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE THOMAS.**

Les créanciers de la faillite du sieur René-Marie Thomas, marchand aux Rosiers, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à M. Doussain, commis-greffier à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu le lundi 26 octobre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil dudit tribunal.

Le commis-greffier assermenté, (484) L. BONNEAU.

**A VENDRE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ**

A 25 kilomètres d'Angers,

D'une contenance de 45 hectares, en terres, prés et vignes. — Vin d'excellente qualité.

Habitation très-confortable, vue sur la vallée de la Loire, horizon de 20 à 30 kilomètres tout autour de l'habitation.

S'adresser, à Angers, à M. AVRIL-LEAU, rue du Mail, 37, et à M. BOURJUGE, rue Lenepveu, 15. (489)

**A VENDRE A L'AMIABLE, PETITE PROPRIÉTÉ**

Au carrefour du Chapeau,

Comprenant: maison d'habitation, jardin de 11 ares, bassin et servitudes.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M<sup>o</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (461)

**A VENDRE UN JARDIN**

De 6 ares 90 cent. environ,

Au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. CORBEIL, au Pont-Fouchard. (464)

**Etude de M<sup>o</sup> RIBREAU GRANDMAISON, notaire à Brion.**

**GRANDE VENTE DE MEUBLES**

Au château du Bourg-Joly, commune de Saint-Martin-de-Sanzais (Deux-Sèvres).

Le dimanche 11 octobre 1874 et jours suivants, à la requête de M. François-Charles Maubert, expert, demeurant à Saumur, agissant comme administrateur de la succession de M<sup>me</sup> Julie-Lucile Allain, veuve de M. Athanase Peltier, propriétaire, décédée à Saumur, le 22 juin 1874, fonction à laquelle il a été nommé, suivant jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 2 juillet 1874.

Il sera procédé, dans la vaste cour du château, par le ministère de M<sup>o</sup> Ribreau Grandmaison, notaire à Brion, à l'adjudication du nombreux et important mobilier dépendant de la succession.

**CETTE VENTE COMPRENDRA :**

- 1<sup>o</sup> Tous les objets à l'usage des cuisines: chenets, pelles, chaudrons, casseroles, vaisselle, poêles, tables, huches, chaises, billot, garde-manger, etc.
- 2<sup>o</sup> Un mobilier de salle à manger, composé d'une grande table, deux beaux buffets, chaises, fauteuils, guéridons, garniture de cheminée, cadres, nappes, serviettes, etc.
- 3<sup>o</sup> Ameublement de salon et ameublement complet de dix chambres à coucher, comprenant tables, armoires, chaises en noyer et acajou, commodes antiques, lits garnis, linge fin, rideaux, glaces et pendules, bureau, fusils, instruments d'arpentage, dictionnaire de Trévoux et autres ouvrages.
- 4<sup>o</sup> Divers instruments d'agriculture et de jardinage, charrettes, charries, cabriolet et harnais, échelles, bois d'ouvrage et de chauffage, éperriers, seine et autres filets, ferrailles, etc.
- 5<sup>o</sup> Cinq barriques, contenant 11 hectolitres 50 de vin blanc de 1873 et environ 2,000 bouteilles de vins fins et autres, fûtaillies, tonnes et bouteilles vides, foin de la récolte 1873 et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (486)

**Etudes de M<sup>o</sup> GOULIPEAU, notaire, et TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne.**

**A VENDRE PAR LICITATION.**

Le samedi dix octobre prochain, à midi,

En l'étude de M<sup>o</sup> GOULIPEAU, notaire aux Sables-d'Olonne.

- 1<sup>o</sup> Le domaine de la Char-mellerie, situé commune d'Olonne, à deux kilomètres des Sables-d'Olonne, comprenant maison de maître et pourpris, une borderie et une métairie, contenant cinquante-huit hectares quatre-vingt-dix ares soixante-trois centiares. Mise à prix..... 100,000 fr.
- 2<sup>o</sup> La métairie des Plesses, située commune du Château-d'Olonne, à trois kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant vingt-trois hectares soixante-trois ares cinquante-sept centiares. Mise à prix..... 34,000 fr.
- 3<sup>o</sup> Les deux métairies de la Poitivenière, même commune, à quatre kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant: l'une vingt hectares quarante-trois ares quatre-vingt-quinze centiares. Mise à prix..... 50,000 fr.
- 4<sup>o</sup> La métairie de l'Emérière, située commune de Grosbreuil, contenant trente-sept hectares soixante-dix sept ares quatre-vingt-cinq centiares. Mise à prix..... 24,000 fr.
- 5<sup>o</sup> Une vaste maison, sise aux Sables-d'Olonne, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46. Mise à prix..... 25,000 fr.
- 6<sup>o</sup> Diverses parcelles de terres, sises commune d'Olonne, et maisons et jardins, situés aux Sables-d'Olonne.

**S'adresser à M<sup>o</sup> GOULIPEAU et à M<sup>o</sup> TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne. (458)**

**A CÉDER**

Pour cause de maladie,

**L'AUBERGE DU COQ**

Rue Saint-Nicolas, à Saumur.

S'adresser à GUYOMARD, qui l'exploite. (442)

**COMMUNE DE GRÉZILLÉ.**

**ADJUDICATION DE TRAVAUX**

POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET D'UNE ÉCOLE

Le Maire de la commune de Grézillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Grézillé, le dimanche 11 octobre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:

Construction d'une Mairie et d'une Ecole, s'élevant, honoraires d'architecte non compris, à 12,715 fr. 50 c.

Le devis et le cahier des charges sont déposés à la Mairie de Grézillé, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours.

A la Mairie de Grézillé, le 20 octobre 1874.

Le Maire de Grézillé, P. RENOUX. (462)

**LA MODE UNIVERSELLE**

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION

Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Département.

Un an... 6 fr. 8 f.

Six mois... 3 50 4

Trois mois... 2 2

ÉDITION DE LUXE

Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées.

Paris. Département.

Un an... 15 fr. 18 fr.

Six mois... 8 fr. 10 fr.

Trois mois... 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.

Paris, J. BAUDRY, éditeur.

On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

**A VENDRE DEUX CHIENS COUCHANTS BIEN DRESSÉS.**

S'adresser à GALLAIS, à la Belorderie, commune de Verrry.

**VILLE DE SAUMUR. AVIS.**

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désireraient traiter à l'amiable pour l'entreprise des services des Vidanges et du Balayage, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875, à se présenter au Secrétariat de la Mairie, pour faire la déclaration de leurs propositions, soit pour les deux services réunis, soit pour l'un des deux services. (450)

**PLUS DE MERCURE!!!**

Les DRAGÉES DUCOR, toniques, dépuratives, garanties sans mercure, sont infailibles contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements, Maladies de vessie, incontinences ou rétentions d'urine. Traitement sans privation ni régime. Nom explicite. La boîte, 3 fr. L'inventeur DUCOR, ph. à Toulouse, rue Malabiau, 68, expédie franco, contre timb.-poste ou mandat, retour du courrier. (358)